

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :  
Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

**Absents :** Sébastien BONNET, Lylian JUDON, Renée AMAGAT

**Date de convocation :** 10 janvier 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 13

**Votants :** 10

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**007 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION VENTE DE TERRAIN AU CHAMBON, M. LAUZIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2021 M. Lauzin Jean-Claude avait fait une demande d'achat d'une parcelle de terrain sectionnaire cadastrée YE 30 pour une superficie d'environ 900 m<sup>2</sup> au tarif de 0,80€ le mètre carré. Le conseil par délibération n°046 -2021 c'était prononcé favorablement à l'achat de cette parcelle mais au tarif de 12€ le mètre carré, comme pour toutes les ventes, et les frais de géomètres et de notaires à la charge de l'acquéreur.

M. Lauzin vient de revenir vers M. le Maire en acceptant les conditions de vente de ce terrain comme indiquées dans la délibération n° 046-2021.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'organiser une consultation des habitants du village du Chambon, résidents plus de 6 mois sur la commune et inscrits sur la liste électorale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- Donne un accord de principe pour la vente de la parcelle YE 30 au Chambon au prix de 12€ le mètre carré,
- Précise que les frais de géomètres et de notaires resteront à la charge de l'acquéreur,
- Décide de fixer la date au dimanche 05 mars 2023 pour la consultation des habitants du Chambon,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à la vente.

Certifié exécutoire  
Le Maire  
Christophe VIDAL  
Publiée et transmise le 25 janvier 2023

RF  
Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 30/01/2023  
015-211502489-20230125-007\_2023-DE